

EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

31

Date de convocation :

29 juin 2021

Date d'affichage :

9 juillet 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 5 juillet le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 29 juin, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 00, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

**PRESENTS :**

Mme ACKNIN, M. BAGES, Mme BERTHELEMY (à partir de la question n° 2), MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, CHASSAING, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mme GRENET (à partir de la question n° 2), M. LARRAUFIE, Mmes LAURENT, LYON (à partir de la question n° 2), MACHANEK, NIORT, MM. PAILLONCY, Mme PIRES-BEAUNE (jusqu'à la question n° 15), MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

**ABSENTS :**

M. Rémy BALLET, Conseiller Municipal

*a donné pouvoir à Mickaël SEMANA*

Mme Hélène BERTHELEMY, Conseillère Municipale

*absente à la question n° 1*

M. Jean-Michel DE ROCQUIGNY, Conseiller Municipal

*a donné pouvoir à Anne VEYLAND*

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint

*absente à la question n° 1*

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée

*a donné pouvoir à Pierre DESMARETS*

Mme Véronique LYON, Conseillère Municipale

*absente à la question n° 1*

Mme Virginie MOURNIAC-GILORMINI, Conseillère Municipale Déléguée

*a donné pouvoir à Pierre PECOUL*

Mme Christine PIRES-BEAUNE, Conseillère Municipale

*absente à partir de la question n° 16*

<> <> <> <>

**Secrétaire de Séance : Pierrick VERMOREL**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 5 JUILLET 2021**

**QUESTION N° 23**

**OBJET : Adhésion de la Commune de Riom à l'Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES)**

**RAPPORTEUR : Daniel GRENET**

**Question étudiée par la Commission n° 3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 23 juin 2021.**

Afin de faire bénéficier la Commune et plus particulièrement le développement du sport à Riom, il convient de faire adhérer la Commune à l'association ANDES.

En effet, les buts définis par cette association regroupant l'ensemble des élus en charge du sport, sont de nature à aider et promouvoir les échanges entre communes dans un souci de bonne gestion et de partage des expériences en matière d'investissement et de fonctionnement.

Les objectifs principaux se résument en :

- 1) Resserrer les liens et renforcer les échanges entre les communes par l'intermédiaire de leurs élus chargés des sports et de l'animation sportive, afin de favoriser le partage des expériences en matière de développement des activités sportives sur le plan communal, départemental, régional et national.
- 2) Assurer la défense des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, de ses membres en toute matière relative aux activités et infrastructures sportives, y compris par voie d'action ou d'intervention en justice.
- 3) Assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'Etat, du mouvement sportif, des organismes d'aménagement des normes des équipements sportifs et d'homologation des enceintes sportives et de sécurité des manifestations sportives.
- 4) Constituer un organe de réflexion consultatif en matière de gestion, d'organisation des activités physiques et sportives, de concertation et négociation avec tous les organismes ayant une influence sur la vie sportive communale.

Cette adhésion pour la Commune de Riom, nécessite l'engagement financier de la Commune sur un montant de 232 € auquel il faut appliquer une réduction de 30% puisque Riom Limagne et Volcans est déjà adhérent. Le coût de l'adhésion serait ainsi de 162.40 €.

Les dépenses sont imputées au BP 2021, sur la ligne 20075, compte 6281.

**Le Conseil Municipal est invité à :**

- **approuver l'adhésion de la Commune à l'association ANDES,**
- **autoriser le Maire à approuver le versement de la cotisation pour l'adhésion de la Commune à l'association ANDES.**

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE**

**Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.**

**Pour extrait conforme.**

**RIOM, le 5 juillet 2021**

**Le Maire,**

*signé*

**Pierre PECOUL**